

Saint-Rémy-lès-Chevreuse : la gare RER toujours contestée

| 12/06 | 14:45

La sortie de crise ne semble pas encore pour cette fois. Le projet revisité d'agrandissement de la gare du RER B à Saint-Rémy-lès-Chevreuse ne convient pas du tout à la nouvelle municipalité et aux associations d'usagers.



L'horizon ne s'éclaircit pas pour le projet de la RATP de création de nouvelles voies en gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Cette opération doit, selon ses promoteurs, permettre de désengorger le trafic sur la ligne B du RER. La commune a adopté à l'unanimité, le 11 janvier dernier, une motion contre le projet, de même que la communauté de communes de la Haute-Vallée de Chevreuse.

Il y a un an et demi, on pensait un accord possible. Un rapport commandé par la mairie de Saint-Rémy au bureau d'études Rail Concept avait permis de renouer le dialogue entre les parties. Cette contre-expertise, publiée en décembre 2015, avait conclu que l'une des mesures faisant le plus polémique (la construction d'un « tiroir de retournement » pour permettre le croisement des trains) n'était pas nécessaire. A la suite de cet avis, la RATP et le Stif avaient accepté de revoir leur copie... Et notamment d'abandonner l'idée d'un tiroir de retournement, ainsi que l'une des quatre voies supplémentaires de garage.

Le prolongement de la voie T4 ne passe pas

Malgré ces quelques concessions, le projet bloque toujours. Côté mairie, on accepte l'idée de modernisation **de la gare**, ainsi que la construction éventuelle de trois voies de garage supplémentaires. Mais pas l'allongement de la voie T4. « *Nous combattons cette voie T4 (ou 4D) car son prolongement va nécessiter la construction d'un mur de 5 mètres de haut en plein milieu d'une réserve naturelle régionale, dans une zone à fort*

intérêt faunistique et floristique. Les trois quarts de notre village s'insèrent dans un site classé et une zone naturelle », exprime Philippe Bavoil, le maire de Saint-Rémy, élu en décembre 2017.

Du côté de la RATP, on fait pourtant valoir que le projet a été soumis à enquête publique environnementale et que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à la totalité du dossier. « *La création de nouvelles voies de garage et l'allongement d'une voie ont été identifiés dès 2013 par le Schéma directeur du RER B Sud comme essentiels à l'amélioration de l'exploitation de la ligne, empruntée quotidiennement par 900.000 personnes* », ajoute la direction de la RATP.

Les représentants des usagers du RER B dans l'opposition

Reste, que pour les représentants des usagers du RER B, le projet ne permettrait même pas de fluidifier le trafic. « *Cela va entraîner de fortes nuisances à Saint Rémy sans apporter de solutions réelles. Les problèmes proviennent surtout de la vétusté de la ligne, des trains bondés, des malaises voyageurs, d'une grille horaire toute théorique et inapplicable...* », estime Marie-Hélène Wittersheim, présidente de l'Association des usagers du RER B en Vallée-de-Chevreuse (Courb).

« *On essaie de nous culpabiliser en disant que le sort des 900. 000 usagers du RER D est entre nos mains ! S'il suffisait du projet de Saint Rémy pour régler les problèmes endémiques de la ligne, je signerais tout de suite ! Mais c'est évidemment faux !* » renchérit Philippe Bavoil. Ce dernier demande l'annulation du projet du schéma directeur du RER en se déclarant prêt à lancer tous les recours possibles. En face, la RATP se dit, elle, toujours ouverte au dialogue : « *Nous allons continuer à nourrir ce dialogue avec les parties prenantes, avec pour préoccupation la bonne intégration du projet dans son environnement.* » Le commissaire enquêteur médiateur a demandé la désignation d'un médiateur.